


	<b>CAHIER DES CHARGES</b> <b>Balades et randonnées nautiques</b> <b>en Pays de La Loire</b>	
--	---	---

### 1) Objectifs :

"Les balades et randonnées nautiques" sont des **sorties proposées sur différents supports**, permettant de mettre en avant la **découverte du patrimoine maritime et fluvial** situé à proximité du lieu de pratique.

La recherche de performance sportive n'est pas le but premier mais les **sensations** ne sont pas exclues du programme. Le support de pratique devient ici un moyen de **découverte de l'environnement naturel et patrimonial du site**.

Les sorties comprennent des pauses ou escales, des temps d'exploration, des trajets de navigation raisonnables... Les activités proposées peuvent être d'une heure, d'une demi-journée, à la journée voire de quelques jours pour les randonnées.

La prestation peut être mise en place par toute structure nautique qu'elle soit associative, privée, municipale... mais **c'est la prestation avec son encadrant qui est certifiée, non la structure**.

### 2) Publics :

La majorité des balades proposées est ouverte à tous les publics mais certaines prestations pourront exiger des compétences sportives ou une expérience sur le support.

2 degrés sont suggérés pour le moment:


- **Balade** : prestations pour tout public.
- **Randonnée** : prestations demandant un peu d'engagement physique voire un peu de pratique sur le support. La participation aux manœuvres peut être facultative ou indispensable selon les sorties et le support, et le titre de l'accompagnateur.

Un âge minimum peut être exigé par le prestataire. Dans tous les cas l'embarquement doit se faire sans contrainte technique.

### 3) Supports utilisés :

Tous les supports nautiques et prestations aquatiques (en dehors des engins mus uniquement par un moteur) et qui permettent l'activité tout en favorisant une approche respectueuse de l'environnement comme :

- Bateaux du Patrimoine
- Tous types de voiliers avec ou sans cabine
- Canoë-kayak, kayak de mer, pirogue, dragon boat...
- Parcours aquatiques : exploration de sentiers sous-marins naturels et/ou aménagés (ex randonnées palmées)
- Aviron
- Canots voile aviron
- Etc

	<b>CAHIER DES CHARGES</b> <b>Balades et randonnées nautiques</b> <b>en Pays de La Loire</b>	
--	---	---

#### **4) Encadrement, accompagnement :**

Il est obligatoire sur chacune des prestations proposées, et doit être assuré exclusivement par des titulaires des titres, diplômes et qualifications suivantes :

- BEES d'une discipline nautique ou BPJEPS d'une discipline nautique
- Plus un titre correspondant aux unités de formations « environnement et patrimoine » mises en place en Pays de la Loire.

Volonté ici de proposer aux professionnels d'acquérir des connaissances supplémentaires concernant l'environnement et le site dans lequel s'inscrit leur activité.

#### **5) Equipement :**

L'équipement vestimentaire, lorsqu'il est requis pour la sécurité ou le confort, est fourni obligatoirement par le prestataire.

L'équipement de sécurité fourni ne devra pas entraver le confort du public.

#### **6) Matériel :**

Il est conforme aux législations spécifiques en vigueur. Il doit correspondre qualitativement au niveau d'exigence des publics accueillis :


- bel aspect
- propre (nettoyé après chaque sortie)
- parfait état de fonctionnement

#### **7) Outils de communication :**

Tous les supports de promotion devront être réalisés dans le respect de la ligne graphique définie en 2009 pour une communication organisée des balades et randonnées nautiques : marque, code couleur, typo, organisation du contenu, logos...

Voici les outils de promotion des balades et randonnées nautiques définis à ce jour :

- Des affiches au format A3
- Un document d'appel qui présente le concept des balades et randonnées nautiques, et qui mentionne les coordonnées des différentes structures nautiques certifiées « balades et randonnées nautiques en Pays de la Loire ».

	<b>CAHIER DES CHARGES</b> <b>Balades et randonnées nautiques</b> <b>en Pays de La Loire</b>	
--	---	---

- Une fiche individuelle de présentation pour chaque balade, contenant :
  - Le descriptif de la balade,
  - Les informations pratiques (lieu, durée, tarifs...)
  - Le nom du ou des accompagnateurs + leurs brevets
  - Une rubrique « engagements de qualité » sur :
    - les qualifications du ou des accompagnateurs
    - l'équipement de sécurité et de confort fourni
    - du matériel en parfait état de fonctionnement et propre
    - une activité parfaitement respectueuse de l'environnement

Chaque fiche individuelle sera élaborée à partir des informations transmises par le document « Contenu fiches individuelles », qui est à compléter par chaque structure nautique. Le CROS et les acteurs touristiques partenaires (CDT, TAAT, Offices de tourisme...) peuvent accompagner les structures pour la présentation rédactionnelle de leur balade ou randonnée. Des visuels sont également à fournir avec cette fiche.

Les quantités d'outils à éditer sont définies par le Comité de suivi technique du projet (CROS, SEM/Région, CDT, Ligues) en lien avec les structures nautiques.


La diffusion de ces documents est assurée par les partenaires du projet (CROS, SEM, CDT, ligues, TAAT, Offices de Tourisme, bases nautiques...).

Les modalités de financement des outils de communication seront étudiées chaque année avec l'ensemble des partenaires : CROS, partenaires touristiques, structures nautiques et collectivités territoriales...

## **8) Engagements de chacun :**

### **Les accompagnateurs et les structures nautiques s'engagent à :**

- fournir un dossier technique de candidature par prestation
- proposer une prestation dans le respect du cahier des charges du concept « balades et randonnées nautiques » (cf. point 1, 2 et 3).
- fournir chaque année les changements dans la prestation (l'accompagnateur, matériels, modification du projet de balade,...)
- posséder les diplômes mentionnés dans le point 4
- fournir du matériel et un équipement de sécurité et de confort, en très bon état et propre
- désigner un représentant qui participera aux réunions organisées par le Comité de suivi
- collaborer avec les structures régionales coordinatrices pour communiquer les informations nécessaires dans les délais : contenu des fiches individuelles, chiffres de fréquentation, chiffres d'affaires, enquêtes de satisfaction...

	<b>CAHIER DES CHARGES</b> <b>Balades et randonnées nautiques</b> <b>en Pays de La Loire</b>	
--	---	---

**Les acteurs touristiques** partenaires (CDT, TAAT, Offices de tourisme...) s'engagent à accompagner les structures nautiques :

- dans la conception du projet de balade ou randonnée (personnes ressources à associer pour disposer d'informations sur l'histoire, le patrimoine, l'environnement, la vie économique...en fonction du positionnement du projet),
- dans la promotion des balades ou randonnées nautiques sur leur territoire (contact presse locale, mise en réseau avec d'autres acteurs, organisation d'éductours...).
- dans la diffusion de la documentation auprès des relais d'informations et des professionnels du tourisme

**Partenaires régionaux, le CROS en lien avec le Comité de suivi technique ( SEM/Région, Liges, CDT) s'engagent à :**

- assurer la coordination des prestations certifiées « Balades et Randonnées Nautique en Pays de la Loire »
- organiser l'animation du comité de suivi technique, des groupes de travail/commissions (formation, communication, etc.)
- accompagner les structures nautiques dans la conception des balades en lien avec les acteurs touristiques
- mettre en place les dispositifs de formation continue « environnement » pour les professionnels en poste, pour les futurs accompagnateurs nautiques
- ne certifier "Balade et Randonnées Nautique Pays de Loire" que les prestations répondant au cahier des charges. (analyse et certification par le comité de suivi)
- coordonner la conception et la diffusion des outils de communication
- mettre en place des actions de promotion
- réaliser un bilan quantitatif et qualitatif chaque année
- conduire le développement des prestations Balades et Randonnées Nautique Pays de Loire

**Le portage du projet « balades et randonnées nautiques en Pays de la Loire » est assuré par le CROS des Pays de la Loire :**

**CROS des Pays de la Loire**

Maison des Sports

44, rue Romain Rolland - BP 90312

44103 NANTES CEDEX 4

**Contact : Nicolas LERCETEAU** - Tél : 02 40 58 01 54 -

[chefdeprojet.paysdelaloire@franceolympique.com](mailto:chefdeprojet.paysdelaloire@franceolympique.com)

**La SEM Régionale accompagne le CROS et les partenaires du projet dans le développement de l'offre de balades et randonnées nautiques en Pays de la Loire.**

**SEM Régionale des Pays de la Loire**

1 place de la Galarne – BP 80221

44 202 Nantes Cedex 2

**Contacts : Stéphanie CHABOT** - Tél : 02 40 48 81 21 – [s.chabot@sem-paysdelaloire.fr](mailto:s.chabot@sem-paysdelaloire.fr)